

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## CONCOURS DE CRÉATION DU MAILLOT 26/27



### **Article 1 – Organisateur**

L'Union Sud Mayenne Handball organise un concours de création graphique visant à sélectionner le design du maillot officiel de la saison 2026/2027. Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.

### **Article 2 – Objet du concours**

Le concours a pour objectif de permettre au public de proposer un design original pour le maillot de l'équipe première.

### **Article 3 – Conditions de participation**

La participation est ouverte à toute personne physique, sans limite d'âge.. Une seule création par participant est acceptée afin de permettre à tous de participer.

### **Article 4 – Modalités de participation**

Le participant doit fournir un visuel à utiliser soit via le modèle vierge à imprimer disponible sur notre site internet ou une maquette 3D fournie par ses soins. La création doit être déposée à la salle ou envoyée à [communication@usmhb.org](mailto:communication@usmhb.org) avant la date limite fixée par le club soit **le 20 décembre 2025**.

### **Article 5 – Exigences techniques et graphiques**

Les créations doivent respecter les couleurs du club, être libres de droits, ne contenir aucun message offensant et être cohérentes avec l'identité familiale du club.

### **Article 6 – Sélection et vote final**

Une première sélection sera effectuée par le club. Les finalistes seront soumis au vote du public. Le design ayant obtenu le plus de votes sera déclaré gagnant. Des ajustements techniques pourront être faits avant fabrication.

### **Article 7 – Dotations**

Le gagnant se verra offrir des cadeaux à l'issue du concours. Le club se réserve le choix des récompenses.

### **Article 8 – Cession des droits**

En participant, le candidat cède gratuitement au club l'ensemble des droits d'exploitation, reproduction, modification et diffusion de sa création, sans limite de durée ni de territoire.

### **Article 9 – Responsabilité**

Le club ne peut être tenu responsable en cas de perte, retard ou mauvaise réception des créations. La participation vaut acceptation du règlement.

### **Article 10 – Modifications et annulation**

L'Union Sud Mayenne peut modifier, suspendre ou annuler le concours sans que les participants ne puissent réclamer une quelconque compensation.

### **Article 11 – Contact**

Pour toute question relative au concours : [communication@usmhb.org](mailto:communication@usmhb.org)

Pour toutes questions complémentaires : [hakim.elazhar@usmhb.org](mailto:hakim.elazhar@usmhb.org)